

2026-014

ARRETE PORTANT COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE PRE BOCAGE INTERCOM
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2026

La Présidente de Pré-Bocage Intercom,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le résultat des élections professionnelles du 08 décembre 2022 et les mouvements de personnel survenus depuis cette date et ayant entraîné des modifications dans l'identité des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2026, faisant suite aux résultats des élections municipales et communautaires 2026 et fixant à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité (et autant de suppléants),

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social territorial De Pré-Bocage Intercom :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Représentants titulaires</u><ul style="list-style-type: none">○ Madame Stéphanie LEBERRURIER○ Monsieur Jérémie DESGUEE○ Madame Sandra LEMARCHAND○ Madame Stéphanie URBAIN | <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Représentants suppléants</u><ul style="list-style-type: none">○ Madame Valérie LAMBERT○ Madame Sylvie HARIVEL○ Monsieur Thierry PAY○ Monsieur Thierry LECRES |
|---|--|

Article 2 : Ont été élus, lors du scrutin du 08 décembre 2022, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social territorial de Pré-Bocage Intercom :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Représentants titulaires</u><ul style="list-style-type: none">○ Monsieur Marc LEMERCIER○ Madame Marie-Emmanuelle MARIE○ Madame Marion GALLET○ Monsieur Emmanuel GALLIER | <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Représentants suppléants</u><ul style="list-style-type: none">○ Madame Brigitte MADELEINE○ Madame Anne-Sophie VILLEROY○ Madame Lucie AUMONT○ Monsieur Loic FOUQUE |
|---|---|

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 29 mai 2026

La Présidente de Pré-Bocage Intercom

Stéphanie LEBERRURIER

